L'Anguille de nos rivières

- -Anguilla Anguilla
- -Espèce des Anguillidés

Catégorie de poisson serpentiforme avec une colonne vertébrale assez fine qui apparaît par transparence à l'âge juvénile, taille à l'âge adulte de 40 à 110 centimètres pour un poids de 2 à 10 kg

L'anguille arrive dans les grands estuaires de France, Seine, Vilaine, Loire, Gironde et dans des rivières moins importantes se jetant dans la mer sur tout le littoral français.



Cette anguille qui arrive de la mer des Sargasses après avoir parcouru plus ou moins 5000kms en 3 ans s'appelle une civelle ou pibale selon les régions.

Figure 1 : Cycle de vie de l'anguille européenne © AFB 2018

Elle changera de couleur en entrant dans les eaux saumâtres, eau salée à eau douce, pour devenir jaune, elle va remonter la rivière principale pour continuer son voyage intérieur vers de plus petits cours d'eau, ruisseau, étang et mare. L'anguille est en général sédentaire, elle va se nourrir de petit poisson aussi appelé poisson fourrage et aussi de crustacé, écrevisse américaine, escargot d'eau, limule.

Elle va rester de 3 à 20 ans pour s'engraisser puis va changer de couleur, de marron sur l'ensemble du corps il passe à argenté, dos presque noire et ventre blanc argent, la peau s'épaissit pour se protéger des prédateurs, elle s'est créé une forte couche de graisse.

La croissance de l'anguille est de 10 à 100 mm par an selon l'habitat et la nourriture, les yeux de celle-ci s'agrandissent pour avoir une meilleure vision dans l'eau de mer, les nageoires pectorales s'allongent pour une meilleure capacité de nage et ainsi armée elle devient une anguille de dévalaison, tout obstacle rencontré peut être contourné par les terres herbeuses durant la nuit à la faveur de l'humidité du sol. La dévalaison, retour vers la mer, ne se produit qu'une fois dans la vie d'une anguille. Ce dernier voyage se fait en automne quand les eaux sont suffisamment hautes, en principe elle arrête de se nourrir et ne va vivre que de sa graisse accumulée par la nourriture dans les eaux douces.

Elles vont entamer un périple de plus ou moins 5000 km vers la mer des Sargasses pour se reproduire. Ce sont en générale toutes des femelles puis les gonades (testicules) vont se développer durant ce long voyage, nous ne sommes pas en mesure de définir le pourcentage de mâles et femelles.

La mer des Sargasses en Atlantique Nord d'une profondeur de 6 à 7000 m de profondeur fut découverte par Christophe Colomb. Cette mer n'a aucun pays côtier contrairement à toutes les autres mers



La mer des Sargasse tient son nom des algues brunes dont elle est couverte ; les sargasses.

Arrivées à destination l'anguille argentée va se reproduire à environ 400m de profondeur, période estimé de la reproduction de 1 à 2 mois au printemps (1 million d'œufs). Les géniteurs meurent après la reproduction, ces civelles ou pibale vont refaire le chemin à leur tour vers les eaux douces pour créer un nouveau cycle de vie.



Petite anecdote, quand nous allions à la pêche avec mon père dans l'embouchure de la vilaine nous pêchions du bord au parapluie qui était attaché à une branche de 2,50m posé sur l'eau puis une autre branche de la même longueur avec de la ficelle de cuisine ou était attaché des brins de laine sur lesquelles était enfilé des vers de terre avec un gros passe laine, le tout était mis à l'eau et quand nous sentions le fil vibrer nous remontions doucement les anguilles qui tombaient dans le parapluie.

Il y a de cela 65 ans, le barrage d'Arzal n'existait pas, cette pêche est maintenant interdite.

Michel BRIAND



Autre technique de pêche accordée aux meuniers, la pêche à l'aide de braies ou tézelles. Un cadre de bois armé d'un filet était placé derrière les vannes et relevé toutes les 2 heures pour nettoyer feuilles et branches...

Extrait d'autorisation de pêche à l'anguille d'avalaison.

« ... est autorisé à pêcher de jour et de nuit, mais uniquement en période de crue, du 17 Octobre 1983 au 15 Mars 1984 inclus (avec dérogation à la relevée hebdomadaire : du samedi 18h au Lundi 6h), l'anguille d'avalaison au moyen de braies ou tézelles, à mailles de 10 mm au moins, placées au vannage du moulin de Tertron, sur la commune de Nouvoitou. »

Sur la plaquette du moulin du Boël sur la Vilaine on peut lire que ;

« De 1756 à 1789, le moulin et la pêcherie sont affermés à des meuniers successifs, qui doivent s'acquitter d'un « loyer » et de servitudes (par exemple : fournir au seigneur 1000 anguilles fraiches par an, sans même avoir un droit de pêche à leur profit. »

En ce temps-là il y avait des anguilles, preuve qu'elles n'étaient pas arrêtées par les petits ouvrages que leurs capacités de reptation leur permettaient de franchir.

Le rapport de la consultation publique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation affirme que depuis les années 1980, il y a eu un déclin inquiétant du stock d'anguilles européennes ; les facteurs explicatifs sont variés et il faut notamment citer :

- la circulation entravée des anguilles par les barrages hydroélectriques ou les seuils non pourvus de passe à poissons qui nuisent à sa survie et contraignent ses déplacements,
- la dégradation de leurs habitats consécutive à la canalisation des cours d'eau, au drainage des zones humides, à la pollution des eaux et des sédiments par des agents contaminants et des produits phytosanitaires,
- la pêche et le braconnage,
- le parasitisme